



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2024 à 19 h 30 à la salle de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Charles Montamat, conseiller siège no. 3
Francis Boucher, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Nancy St-Pierre.

1.1 Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée

QUE monsieur René Dufour, directeur général par intérim, soit nommé secrétaire d'assemblée.

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

1.2 Présentation de l'agent Denis Bernier de la Sûreté du Québec

01-12-2024

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
 - 1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée
 - 1.2 Présentation de l'agent Denis Bernier de la Sûreté du Québec
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024
 - 3.1 Première période de questions
4. Correspondance
 - 4.1 Demande d'appui aux Riverains du Kamouraska – Dépôt d'un mémoire au BAPE du Parc marin
 - 4.2 Lecture d'une résolution de Saint-Alexandre : Mention de remerciements aux pompiers du SSI KamEst et de la Ville de Saint-Antonin pour l'intervention du 1^{er} novembre 2024.
5. Administration

- 5.1 Pour information / Prochain bulletin d'information
 - Publication du calendrier des séances de 2025
 - Mesures d'urgence
 - Concert
- 5.2 Résolution / Signature du protocole de service entre la municipalité et le comité de développement pour l'utilisation de la salle multifonctionnelle
- 5.3 Résolution / Annulation de la résolution 21-12-2023 – Affectation de surplus de fonds réservés eaux usées
- 5.4 Résolution / Reddition de comptes final – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 5.5 Résolution/Adoption du budget incendie KAM-EST
- 5.6 Avis de motion / Dépôt du Règlement sur la régie interne des séances du conseil.
- 5.7 Résolution / Demande de financement à la MRC pour le plan de développement
- 5.8 Résolution / Fin de l'entente avec le matricule no 66
- 5.9 Résolution / Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier
- 6. Dénéigement
 - 6.1 Résolution / Signature du contrat pour le déneigement et la gestion de la patinoire
 - 6.2 Dénéigement Rang 7-Jusqu'au 526B Rang 7 Est
- 7. Sécurité publique et civile / Nil
 - 7.1 Résolution / ministère des Transports du Québec (MTQ) / Demande d'analyse de sécurité de l'intersection de la route de l'Église et de la rue Principale sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.
 - 7.2 Mise à jour et révision des mesures d'urgence de la municipalité
- 8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Pour information – Avis1 de la MRC roulotte rang 9
- 9. Aqueduc – égout – matières résiduelles / Nil
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Résolution / Nomination des membres du comité CCU
 - 10.2 Résolution / Recommandation du CCU - Demande de dérogation mineure Gérald Landry
 - 10.3 Résolution / Offre de services de LER - Étude géotechnique -Caractérisation environnementale des sols-Réfection du 5e rang
 - 10.4 Information / Renouvellement CPTAQ
- 11. Comptes à payer (nov. 2024)
- 12. Activités communautaires
- 13. Divers
 - 13.1 Suivi / Participation des conseillers aux comités
 - 13.2 Pour décision / Cabine téléphonique (Sophie P. de Courval)
 - 13.3 Subvention FRR2 – Amélioration de la sécurité de l'Église
 - 13.4 Résolution / Demande de subvention - Programme « Emplois d'été Canada ».
- 14. Deuxième période de question
- 15. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

02-12-2024

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté

SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT

APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

3.1 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne assiste à la séance

4- CORRESPONDANCE

4.1 Pour Information / Demande d'appui aux Riverains du Kamouraska

Dépôt d'un mémoire au BAPE du Parc marin

4.2 Lecture d'une résolution de Saint-Alexandre : Mention de remerciements aux pompiers du SSI KamEst et de la Ville de Saint-Antonin pour 'intervention du 1^{er} novembre 2024.

Madame St-Pierre fait la lecture de la résolution.

5- ADMINISTRATION

5.1 Pour information : Prochain bulletin d'informations

Étant donné la grève des postes, il est possible que le bulletin ne soit distribué que sur FB.

Il couvrira les points suivants :

- Publication du calendrier des séances 2025
- Mesures d'urgence
- Concert Fondation André-Côté le 14 décembre 2024

03-12-2024

5.2 Résolution / Signature du protocole de service entre la municipalité et le comité de développement pour l'utilisation de la salle multifonctionnelle.

ATTENDU QUE la municipalité a confié au Comité de développement la gestion du « Café » de la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE, à cet égard, un protocole de service doit être signé entre la municipalité et le Comité de développement ;

ATTENDU QUE ce protocole définit les devoirs et obligations de chacune des parties ;

ATTENDU QUE le Comité de développement a dûment autorisé monsieur Clément Clerc a signé ledit protocole au nom du Comité de développement.

QUE la municipalité autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur René Dufour, à signer ledit protocole.

SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE

APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

5.3 Résolution / Annulation de la résolution 21-12-2023 – Affectation de surplus de fonds réservés eaux usées

Le point est reporté à la séance extraordinaire du 19 décembre 2024

04-12-2024

5.4 Résolution / Reddition de comptes final – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

ATTENDU QU'une reddition de compte au montant de 75 000 \$ doit être déposée pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes final du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), pour remboursement déposé par le directeur général par intérim et greffier-trésorier en date du 3 décembre 2024.

SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT**APPUYÉ PAR : RENAUD OUELLET****ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

05-12-2024

5.5 Résolution/Adoption du budget incendie KAM-EST

ATTENDU QUE Le Comité SSI KamEst s'est réuni lundi le 18 novembre 2024 et que ce dernier a pris connaissance du document de travail présentant le budget du Service de Sécurité Incendie KamEst pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE le comité a formulé une recommandation favorable pour adopter le budget tel que présenté au montant total de 290 000 \$;

ATTENDU QUE les quotes-parts sont réparties de la façon suivante :

Saint-Alexandre-de-Kamouraska :	190 834.29\$
Saint-André-de-Kamouraska :	64 247.74\$
Saint-Joseph-de-Kamouraska :	<u>34 917.97\$</u>

BUDGET TOTAL :	290 000.00\$
----------------	--------------

ATTENDU QUE la quote-part 2025 de Saint-Joseph de Kamouraska est de 34 917.97 \$;

QUE les membres du conseil municipal acceptent le budget tel que convenu et s'engagent à prévoir les sommes nécessaires à même les prévisions budgétaires 2025;

QUE le paiement de chacune des municipalités soit effectué selon les dates inscrites à l'article 12 de l'entente inter municipale.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

06-12-2024

5.6 Avis de motion / Dépôt du règlement 289-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Dépôt d'un avis de motion concernant l'adoption du règlement municipal no 289-2024 pour l'adoption du règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Monsieur Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption du règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal. Un projet de règlement est déposé.

IL EST PROPOSÉ PAR : FRANCIS BOUCHER**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

07-12-2024

5.7 Pour résolution / Demande d'aide financière au fonds régions et ruralité – volet 2 de la MRC de Kamouraska dans le cadre du projet d'actualisation du plan de développement

La municipalité fait une demande de subvention d'un montant de 5 000 \$ à la MRC de Kamouraska pour la mise à jour du plan de développement.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	
EXTRAIT conforme du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, tenue (endroit) à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph, le 2 décembre 2024 à laquelle sont présents :	
Nancy St-Pierre, mairesse Michel Bélanger, conseiller siège no. 1 Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2 Charles Montamat, conseiller siège no. 3 Francis Boucher, conseiller siège no. 4 Manon Guérette, conseillère siège no. 5 Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6	
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROJET D'ACTUALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT	
ATTENDU QUE	la municipalité a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;
ATTENDU QUE	la municipalité reconnaît que le projet d'actualisation du plan de développement orientera les actions à entreprendre pour améliorer les milieux de vie;
ATTENDU QUE	le projet d'actualisation du plan de développement s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR - Volet 2 de la MRC de Kamouraska;
EN CONSÉQUENCE,	
Il est proposé par Francis Boucher	
Appuyé par Renaud Ouellet	
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.	
QUE la municipalité s'engage à investir dans le projet d'actualisation du plan de développement.	
QUE le directeur général, monsieur René Dufour, soit autorisé à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.	
Copie certifiée conforme	
_____ Nancy St-Pierre, mairesse	
À Saint-Joseph de Kamouraska, le 2 décembre 2024.	

08-12-2024

5.8 Résolution / Fin de l'entente avec le matricule no 66

ATTENDU QUE la municipalité, pour des raisons économiques et fonctionnelles désire mettre fin à l'entente entre le matricule 66 et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska mette fin au lien d'emploi la liant à la personne salariée n° 66, à compter du 2 décembre 2024 et que le matricule 65 de la Municipalité de Saint-Joseph-de Kamouraska soit autorisé, par les présentes, à signer et à compléter tous les documents relatifs à cette fin d'emploi pour et au nom la Municipalité et à affecter et verser les montants requis à la personne salariée n° 66.

09-12-2024

5.9 Résolution / Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un directeur général et greffier-trésorier en remplacement du matricule 66;

ATTENDU QUE monsieur René Dufour assure l'intérim et ce, depuis juillet 2024;

QUE la municipalité nomme monsieur René Dufour à titre de directeur général et greffier-trésorier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS BOUCHER

APPUYÉ PAR CHARLES MONTAMAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

10-12-2024

6. DÉNEIGEMENT

6.1 Résolution / Signature du contrat pour le déneigement et la gestion de la patinoire

ATTENDU QU'UN seul entrepreneur a offert ses services pour le déneigement de la patinoire, soit madame Nancy Tremblay;

ATTENDU QUE cet appel d'offres concerne le déneigement pour l'année 2024-2025;

ATTENDU QUE la soumission représente pour l'hiver 2024-2025 la somme de 2 750 \$ une baisse de 1 250\$ par rapport aux coûts de 2023-2024.

QUE le contrat de déneigement de la patinoire soit octroyé à madame Nancy Tremblay;

QUE madame Nancy St-Pierre et monsieur René Dufour soient autorisés à signer ledit contrat, pour la municipalité de Saint-Joseph de Kamouraska.

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

6.2 Pour décision / Déneigement Rang 7 est - jusqu'au 526B

Point reporté à la séance du (16) reporté au 19 décembre 2024

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

11-12-2024

7.1 Résolution / ministère des Transports du Québec (MTQ) / Demande d'analyse de sécurité de l'intersection de la route de l'Église et de la rue Principale sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

ATTENDU QUE la sécurité des élèves fréquentant l'école primaire et utilisant la traverse piétonnière située à l'Intersection de la route de l'Église et de la rue Principale est considérée précaire, à cause des véhicules qui circulent sur ladite intersection et qui, fréquemment ne respectent pas l'arrêt obligatoire;

ATTENDU QUE la même situation s'applique pour l'ensemble des piétons qui utilisent cette intersection

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

APPUYÉ PAR JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QU'une demande soit formulée au ministère des Transports du Québec afin d'analyser la sécurité de cette traverse piétonnière située à l'intersection de la route de l'Église et de la rue Principale sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

À transmettre par courriel à DGBGI@transport.gouv.qc.ca.

7.2 Pour discussion / Mise à jour et révision des mesures d'urgence de la municipalité

Un suivi sera fait.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Avis¹ de la MRC – Chalets Rang 9

Un avis écrit a été envoyée au citoyen afin de lui demander de régulariser la situation et d'avoir une installation septique conforme. Suivi par la MRC.

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES / Nil

10. URBANISME

12-12-2024

10.1 Résolution / Nomination des membres du comité CCU

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE plusieurs membres du comité consultatif d'urbanisme ont quitté et ont été remplacés;

ATTENDU QUE pour faciliter les communications entre tous les intervenants du comité et de la MRC de Kamouraska, que le conseil municipal nomme tous les membres actifs du CCU;

QUE les membres du conseil municipal nomment ou renomment :

Madame Nancy St-Pierre, mairesse
Monsieur Michel Bélanger conseiller municipal
Monsieur Pierre Villemure, inspecteur municipal
Monsieur René Dufour, directeur général
Monsieur Mathieu Larivière, citoyen
Monsieur Simon Castonguay, citoyen
Monsieur Germain Dupuis, citoyen

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET APPUYÉ PAR MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

10.2 Résolution / Recommandation du CCU - Demande de dérogation mineure Gérald Landry

13-12-2024

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure de monsieur Gérald Landry, lui permettra de construire un chalet d'une dimension convenable avec un minimum de fonctionnalités et qu'une réduction de la marge est souhaitée ;

ATTENDU QUE la construction projetée donne directement sur le chemin d'accès obtenu en vertu d'un droit de passage autorisé par le propriétaire antérieur concerné par la demande de réduction de la marge;

ATTENDU QUE rien ne contraint le propriétaire voisin aux usages actuels ou futurs de chasse et de travaux forestiers;

ATTENDU QUE le fait de ne pas pouvoir construire un chalet d'une dimension acceptable et de perdre la possibilité de connecter le chalet à la ligne d'Hydro Québec située à proximité.

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de la marge avant à 6.72m plutôt que 8m exigé par le règlement de zonage pour la construction du chalet;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation à la suite de la rencontre du comité C.C.U. du 12 novembre dernier et se prononce en faveur de la demande de dérogation mineure de monsieur Gérald Landry.

SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

14-12-2024

10.3 Résolution / Offre de services de LER - Étude géotechnique - Caractérisation environnementale des sols-Réfection du 5e rang

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder le projet consiste à la réfection d'une partie 5e rang et que les travaux seront financés par le TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ;

ATTENDU QU'IL est demandé d'effectuer une étude géotechnique sur une longueur totale de 300 m selon les détails fournis dans l'offre de service du laboratoire LER;

ATTENDU QUE des analyses chimiques seront réalisées afin de caractériser les matières granulaires résiduelles selon le *Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles (RVMR)* ainsi que les sols en fonction du *Guide d'Intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du MELCCFP*, version mai 2021;

ATTENDU QUE l'offre de service en du 8 novembre et qu'elle est valide pour une période de 30 jours;

ATTENDU QUE les coûts de l'offre de services, sans s'y limiter, comprennent la réalisation de quatre (4) forages de 3,5m de profondeur, de divers essais de laboratoire pour déterminer quelques propriétés physiques des sols et la rédaction d'un rapport géotechniques s'élèvent à 17 039,70\$ avant taxes, soit de 19 591,40 \$\$ taxes incluses.

QUE la municipalité accepte l'offre de services de LER;

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, à signer ladite offre de services.

SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

10.4 Information / Renouvellement CPTAQ

Une nouvelle demande doit être formulée par le terrain de BMX

15-12-2024

11 – COMPTES À PAYER (pour le mois de novembre 2024)

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ PAR MICHEL BÉLANGER

Les comptes à payer s'élèvent à 57 168.16 \$

Les comptes incompressibles s'élèvent à 1 744.04 \$

Le montant de la marge de crédit s'élève à : 0 \$

12. ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Concert de la Fondation André-Côté le 14 décembre 2024

13. DIVERS

13.1 Pour suivi / Participation des conseillers aux comités

À revoir en décembre :

- Bibliothèque : Manon Guérette
- Comité de développement (GRAVIR) : Francis Boucher
- Matières résiduelles : Charles Montamat
- Plan de développement, politique familiale et vie communautaire : Jérémy Huckle
- Travaux publics : Michel Bélanger pour le rasage des fossettes
- Renaud Ouellet : Hygiène du milieu pour la vidange des fosse et l'entretien des pompes

13.2 Pour décision / Cabine téléphonique – Sophie B de Courval

La proposition est acceptée conditionnelle à l'obtention de la subvention de 1 500 \$ octroyée par la MRC dans le cadre « Loisir culturel municipal ».

Note 1 : La proposition de Mme de Courval s'élève à 1 447 \$.

Note 2 : En vertu des règles concernant les ententes avec la MRC concernant le volet « Loisir culturel municipal » la municipalité est tenue de défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 290 \$;

Décision difficile à venir lors de la prochaine séance

13.3 Décision /Subvention FRR2 – Amélioration de la sécurité de l'Église

Pour compléter le dossier, des tables sont achetées pour finaliser la demande de subvention.

SUR PROPOSITION RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

16-12-2024

13.4 Résolution / Autorisation d'une demande Autorisation d'une demande de subvention auprès d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada ».

ATTENDU QUE la municipalité entend avoir recours aux services de deux étudiants(es) au cours de l'été 2025;

ATTENDU QU'Emploi et Développement social Canada offre une contribution salariale quant à l'embauche des étudiants(es);

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ PAR MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à déposer une demande auprès d'Emploi et Développement social Canada ;

QUE monsieur René Dufour, directeur général et trésorier soit autorisé à signer ladite entente avec « Emploi et Développement social Canada ».

14 – Deuxième période de questions

Aucune question

17-12-2024

15- Clôture de la séance

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Secrétaire d'assemblée et directeur
général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier